

## Des ordinateurs individuels pour travailler ! Pétition

Le 23 septembre 2020

Monsieur le ministre,

De quel droit exigez-vous des personnels de l'Education nationale qu'ils financent eux-mêmes et ne serait-ce qu'en partie leur activité professionnelle ?

C'est pourtant ce que nous faisons depuis longtemps en mettant des moyens privés au service de l'exercice de notre métier public d'enseignant. Il va de soi que tout employeur doit mettre à disposition de ses employés tous les moyens matériels qui leur permettent de faire correctement et dignement leur métier. Il est plus que temps pour l'Etat, à défaut d'en avoir donné l'exemple, de se soumettre à cette obligation élémentaire.

**Nous vous demandons donc par la présente de fournir dans les plus brefs délais un ordinateur individuel à chacun d'entre nous, que ce soit pour pouvoir assurer la continuité des enseignements dans un contexte sanitaire incertain ou pour les besoins quotidiens de l'exercice de son métier.**

Il n'est pas acceptable que nos élèves soient dotés d'un ordinateur individuel et pas nous, qui leur enseignons !

Il n'est pas davantage acceptable ni prudent de devoir travailler chez nous sur notre ordinateur familial, d'en partager le temps et les ressources, ou bien de travailler sur notre ordinateur personnel en prenant la responsabilité juridique et morale d'une diffusion malencontreuse d'un fichier professionnel (ou de login et de mots de passe éventuellement mémorisés) vers la sphère privée, ou l'inverse. **Une même machine ne peut juridiquement relever du droit public et du droit privé : notre employeur doit admettre cette incompatibilité d'usage et parer le conflit.**

Il est enfin inacceptable de devoir consacrer une part non négligeable de notre salaire (traitement) à financer ce pour quoi nous sommes censés être payés !

**[www.actionetdemocratie.com](http://www.actionetdemocratie.com)**

**Action & Démocratie, syndicat national de l'éducation de la CFE-CGC, vous invite à signer et diffuser cette pétition, ainsi qu'à télécharger sur notre site la lettre type pour demander au rectorat un ordinateur individuel professionnel (à envoyer en double : par voie directe et par voie hiérarchique)**